

PALMARÈS 2024

**LABEL
VILLES
& VILLAGES
FLEURIS**

en région
Centre-Val de Loire





Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Région Cen

Les Lauréats

AU NIVEAU NATIONAL,
les communes
suivantes obtiennent :

La 4^{ème} fleur

. DREUX (Eure-et-Loir)



Proposition au jury national en 2025 pour la 4^{ème} fleur

. FONDETTES (Indre-et-Loire)



La 3^{ème} Fleur

. BELLEVILLE-SUR-LOIRE (Cher)

. FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

. LA RICHE (Indre-et-Loire)

. LA VILLE-AUX-DAMES (Indre-et-Loire)

. LE POINCONNET (Indre)

. LEVROUX (Indre)

. LUISANT (Eure-et-Loir)

. NARGIS (Loiret)

. SAINTE-LIZAIGNE (Indre)



La 1^{ère} Fleur

. BEAULIEU-SUR-LOIRE (Loiret)

. CHENONCEAUX (Indre-et-Loire)

. ÉCUEILLÉ (Indre)

. FONTENAY-SUR-EURE (Eure-et-Loir)

. LA CELLE-GUÉNAND (Indre-et-Loire)

. LOURY (Loiret)

. MÉHERS (Loir-et-Cher)

. SAINT-BENOIT-LA-FORÊT (Indre-et-Loire)

. SAINT-GEORGES-SUR-CHER (Loir-et-Cher)



La 2^{ème} Fleur

. CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (Loiret)

. MARCILLY-EN-VILLETTE (Loiret)

. METTRAY (Indre-et-Loire)

. PARÇAY-MESLAY (Indre-et-Loire)

. PAULMY (Indre-et-Loire)

. REBRÉCHIE (Loiret)

. SAINT-OUTRILLE (Cher)

. SALBRIS (Loir-et-Cher)

. SEMBLANÇAY (Indre-et-Loire)



tre-Val de Loire *de l'année 2024*

AU NIVEAU RÉGIONAL,
*les communes
suivantes obtiennent :*

Prix du jardinier

. **M. Laurent NONET** de la commune de **PAULMY** (Indre-et-Loire)

Prix de l'action éducative et citoyenne

. **INGRÉ** (Loiret)

Prix de la mise en valeur du patrimoine bâti

. **VERNOU-EN-SOLOGNE** (Loir-et-Cher)

Prix de la participation citoyenne

. **MIGNY** (Indre)

. **MOTTEREAU** (Eure-et-Loir)

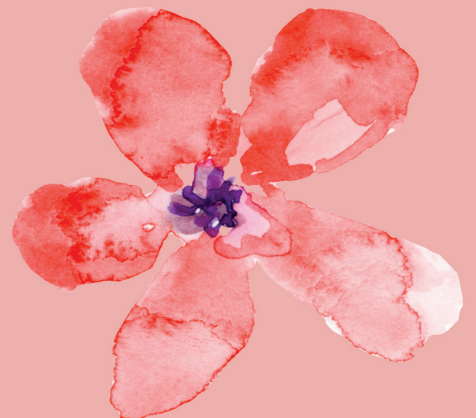
. **VILLANDRY** (Indre-et-Loire)

Prix de la préservation de la biodiversité locale

. **VOUZON** (Loir-et-Cher)

Prix du décor potager

. **LA BUSSIÈRE** (Loiret)



2024

Les 338 communes labellisées EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



22 COMMUNES

- . AUBIGNY-SUR-NÈRE (Cher)
- . AVOINE (Indre-et-Loire)
- . BLOIS (Loir-et-Cher)
- . BOURGES (Cher)
- . CHARTRES (Eure-et-Loir)
- . CHÂTEAUROUX (Indre)
- . CHÉDIGNY (Indre-et-Loire)
- . DREUX (Eure-et-Loir)
- . JOUÉ-LES-TOURS (Indre-et-Loire)
- . MONTARGIS (Loiret)
- . MOUTIERS-EN-BEAUCE (Eure-et-Loir)
- . OLIVET (Loiret)
- . ORLÉANS (Loiret)
- . ORMES (Loiret)
- . PIERREFITTE-SUR-SAUDRE (Loir-et-Cher)
- . QUIERS-SUR-BÉZONDE (Loiret)
- . SAINT-CYR-EN-VAL (Loiret)
- . SAINT-CYR-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire)
- . TOURS (Indre-et-Loire)
- . VENDÔME (Loir-et-Cher)
- . VEUÏL (Indre)
- . YÈVRE-LE-CHÂTEL (Loiret)



63 COMMUNES

- . AMBOISE (Indre-et-Loire)
- . AMILLY (Loiret)
- . ARGENTON-SUR-CREUSE (Indre)
- . BALLAN-MIRÉ (Indre-et-Loire)
- . BARJOUVILLE (Eure-et-Loir)
- . BAUDRES (Indre)
- . BEAUGENCY (Loiret)
- . BELLEVILLE-SUR-LOIRE (Cher)
- . BLÉRE (Indre-et-Loire)
- . BONNY-SUR-LOIRE (Loiret)
- . BUZANÇAIS (Indre)
- . CEPOY (Loiret)
- . CHABRIS (Indre)
- . CHÂLETTE-SUR-LOING (Loiret)
- . CHAMBRAY-LÈS-TOURS (Indre-et-Loire)
- . CHAMPHOL (Eure-et-Loir)
- . CHÂTEAUDUN (Eure-et-Loir)
- . CHÂTEAU-RENARD (Loiret)
- . CHÂTILLON-SUR-LOIRE (Loiret)
- . CHAUMONT-SUR-THARONNE (Loir-et-Cher)
- . CHÉMERY (Loir-et-Cher)
- . CHEVILLON-SUR-HUILLARD (Loiret)
- . CLOYES-LES-TROIS-RIVIÈRES (Eure-et-Loir)
- . CONTRES/LE CONTROIS EN SOLOGNE (Loir-et-Cher)
- . DAMPIERRE-EN-BURLY (Loiret)
- . DÉOLS (Indre)
- . DESCARTES (Indre-et-Loire)
- . ÉGUZON-CHANTÔME (Indre)
- . ESVRES (Indre-et-Loire)
- . FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)
- . FONDETTES (Indre-et-Loire)
- . GIEN (Loiret)
- . LA CHÂTRE (Indre)
- . LA FERTÉ-VIDAME (Eure-et-Loir)
- . LA RICHE (Indre-et-Loire)
- . LA VILLE-AUX-DAMES (Indre-et-Loire)
- . LE POINÇONNET (Indre)
- . LÈVES (Eure-et-Loir)
- . LEVROUX (Indre)
- . LOCHES (Indre-et-Loire)
- . LUISANT (Eure-et-Loir)
- . MAINVILLIERS (Eure-et-Loir)
- . MÉREAU (Cher)
- . MONTBAZON (Indre-et-Loire)
- . MONTLOUIS-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire)
- . NARGIS (Loiret)
- . PANNES (Loiret)
- . PITHIVIERS (Loiret)
- . SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER (Indre-et-Loire)
- . SAINT-AVERTIN (Indre-et-Loire)
- . SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL (Loiret)
- . SAINTE-LIZAIGNE (Indre)
- . SAINT-ÉMAN (Eure-et-Loir)
- . SAINT-JEAN-LE-BLANC (Loiret)
- . SAINT-MAUR (Indre)
- . SAINT-PIERRE-DES-CORPS (Indre-et-Loire)
- . SANCERRE (Cher)
- . SARAN (Loiret)
- . SENONCHES (Eure-et-Loir)
- . SULLY-SUR-LOIRE (Loiret)
- . TROUY (Cher)
- . VEIGNÉ (Indre-et-Loire)
- . VILLIERS-AU-BOUIN (Indre-et-Loire)





Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



117 COMMUNES

- . ABILLY-SUR-CLAISE (Indre-et-Loire)
- . ARDENTES (Indre)
- . ARTANNES-SUR-INDRE (Indre-et-Loire)
- . AVORD (Cher)
- . AZAY-LE-RIDEAU (Indre-et-Loire)
- . BANNÉGON (Cher)
- . BEAULIEU-LÈS-LOCHES (Indre-et-Loire)
- . BEAUMONT-EN-VÉRON (Indre-et-Loire)
- . BOIGNY-SUR-BIONNE (Loiret)
- . BONNEVAL (Eure-et-Loir)
- . BOULLERET (Cher)
- . BOURGUEIL (Indre-et-Loire)
- . BOUZAIS (Cher)
- . BRINON-SUR-SAUDRE (Cher)
- . BROU (Eure-et-Loir)
- . BÛ (Eure-et-Loir)
- . CÉRÉ-LA-RONDE (Indre-et-Loire)
- . CHAINGY (Loiret)
- . CHAMBON-LA-FORÊT (Loiret)
- . CHAPELLE-ROYALE (Eure-et-Loir)
- . CHARENTILLY (Indre-et-Loire)
- . CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (Loiret)
- . CHÂTEAU-RENAULT (Indre-et-Loire)
- . CHÂTEAUMEILLANT (Cher)
- . CHÂTILLON-COLIGNY (Loiret)
- . CHÂTILLON-SUR-INDRE (Indre)
- . CHAUMUSSAY (Indre-et-Loire)
- . CHEVERNY (Loir-et-Cher)
- . CHINON (Indre-et-Loire)
- . CHOUZÉ-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire)
- . CINAIS (Indre-et-Loire)
- . CINQ-MARS-LA-PILE (Indre-et-Loire)
- . COMBLEUX (Loiret)
- . COULLONS (Loiret)
- . COUTURE-SUR-LOIR / VALLÉE DE RONSARD (Loir-et-Cher)
- . CUZION (Indre)
- . DIOU (Indre)
- . DREVANT (Cher)
- . DUN-SUR-AURON (Cher)
- . ÉTRECHET (Indre)
- . FAVEROLLES-SUR-CHER (Loir-et-Cher)
- . FERRIÈRE-SUR-BEAULIEU (Indre-et-Loire)
- . GRAÇAY (Cher)
- . INGRÉ (Loiret)
- . LA BUSSIÈRE (Loiret)
- . LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN (Loiret)
- . LA CHAPELLE-SAINT-URSIN (Cher)
- . LA FERTÉ-SAINT-AUBIN (Loiret)
- . LA GROUTTE (Cher)
- . LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (Indre-et-Loire)
- . LAMOTTE-BEUVRON (Loir-et-Cher)
- . LANGEAIS (Indre-et-Loire)
- . LARÇAY (Indre-et-Loire)
- . LAVARDIN (Loir-et-Cher)
- . LE PETIT-PRESSIGNY (Indre-et-Loire)
- . LÉRÉ (Cher)
- . LES AIX-D'ANGILLON (Cher)
- . LIGUEIL (Indre-et-Loire)
- . LOYE-SUR-ARNON (Cher)
- . LUYNES (Indre-et-Loire)
- . MALESHERBES/LE MALESHERBOIS (Loiret)
- . MARCILLY-EN-VILLETTE (Loiret)
- . MARMAGNE (Cher)
- . MEHUN-SUR-YÈVRE (Cher)
- . MENETOU-SUR-NAHON (Indre)
- . METTRAY (Indre-et-Loire)
- . MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (Loir-et-Cher)
- . MONTS (Indre-et-Loire)
- . NEUILLÉ-PONT-PIERRE (Indre-et-Loire)
- . NEUVILLE-AUX-BOIS (Loiret)
- . NEUVILLE-SUR-BRENNE (Indre-et-Loire)
- . NIBELLE (Loiret)
- . NOGENT-LE-ROTRON (Eure-et-Loir)
- . NOHANT-EN-GRAÇAY (Cher)
- . NOUAN-LE-FUZELIER (Loir-et-Cher)
- . ORVAL (Cher)
- . OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE (Loiret)
- . PARÇAY-MESLAY (Indre-et-Loire)
- . PAUMY (Indre-et-Loire)
- . PERNAY (Indre-et-Loire)
- . PRÉVERANGES (Cher)
- . REBRÉCHEN (Loiret)
- . ROCHECORBON (Indre-et-Loire)
- . SACHÉ (Indre-et-Loire)
- . SAINT-AIGNAN (Loir-et-Cher)
- . SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE (Indre)
- . SAINT-DENIS-DE-PALIN (Cher)
- . SAINT-DENIS-EN-VAL (Loiret)
- . SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN (Indre-et-Loire)
- . SAINT-FLORENT-SUR-CHER (Cher)
- . SAINT-GEORGES-SUR-ARNON (Indre)
- . SAINT-GEORGES-SUR-EURE (Eure-et-Loir)
- . SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (Loiret)
- . SAINT-GERMAIN-DU-PUY (Cher)
- . SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (Loiret)
- . SAINT-OUEN (Loir-et-Cher)
- . SAINT-OUTRILLE (Cher)
- . SALBRIS (Loir-et-Cher)
- . SANCOINS (Cher)
- . SANDILLON (Loiret)
- . SAULZAIS-LE-POTIER (Cher)
- . SELLES-SUR-CHER (Loir-et-Cher)
- . SEMBLANÇAY (Indre-et-Loire)
- . SEMOY (Loiret)
- . SORIGNY (Indre-et-Loire)
- . SOUGÉ (Loir-et-Cher)
- . SOUVIGNY-EN-SOLOGNE (Loir-et-Cher)
- . TOURY (Eure-et-Loir)
- . TRIZAY-COUTRETÔT-SAINT-SERGE (Eure-et-Loir)
- . VALENÇAY (Indre)
- . VIERZON (Cher)
- . VILLEDIEU-SUR-INDRE (Indre)
- . VILLEDÔMER (Indre-et-Loire)
- . VILLEMANDEUR (Loiret)
- . VILLEMOUTIERS (Loiret)
- . VOUZON (Loir-et-Cher)
- . VOVES/LES VILLAGES-VOVÉENS (Eure-et-Loir)



136 COMMUNES

- . ABONDANT (Eure-et-Loir)
- . ALLOGNY (Cher)
- . ARDON (Loiret)
- . ARGENT-SUR-SAUDRE (Cher)
- . ARGENVIERES (Cher)
- . AUTRY-LE-CHÂTEL (Loiret)
- . AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire)
- . AZAY-SUR-INDRE (Indre-et-Loire)
- . BADECON-LE-PIN (Indre)
- . BAILLEAU-L'ÉVÊQUE (Eure-et-Loir)
- . BAILLEAU-LE-PIN (Eure-et-Loir)
- . BAULE (Loiret)
- . BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD (Loiret)
- . BEAULIEU-SUR-LOIRE (Loiret)
- . BETZ-LE-CHÂTEAU (Indre-et-Loire)
- . BOISSY-LÈS-PERCHE (Eure-et-Loir)
- . BOSSAY-SUR-CLAISE (Indre-et-Loire)
- . BRAY-SAINT-AIGNAN (Loiret)
- . BRÉHÉMONT (Indre-et-Loire)
- . BRIANTES (Indre)
- . CANGEY (Indre-et-Loire)
- . CELON (Indre)
- . CHAMBON (Cher)
- . CHANÇAY (Indre-et-Loire)
- . CHANTECOQ (Loiret)
- . CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER (Cher)
- . CHÂTEAUVIEUX (Loir-et-Cher)
- . CHAUMONT-SUR-LOIRE (Loir-et-Cher)
- . CHENONCEAUX (Indre-et-Loire)
- . CHÉRY (Cher)
- . CHILLEURS-AUX-BOIS (Loiret)
- . CHUISNES (Eure-et-Loir)
- . CLÉRY-SAINT-ANDRÉ (Loiret)
- . CLION-SUR-INDRE (Indre)
- . CONFLANS-SUR-LOING (Loiret)
- . CORBEILLES (Loiret)
- . CORQUILLEROY (Loiret)
- . COTEAUX-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire)
- . COURTENAY (Loiret)
- . CROZON-SUR-VAUVRE (Indre)
- . DAMPIERRE-EN-CROT (Cher)
- . DOUCHY-MONTCORBON (Loiret)
- . ÉCUEILLÉ (Indre)
- . ÉPERNON (Eure-et-Loir)
- . FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS (Loiret)
- . FONTENAY-SUR-EURE (Eure-et-Loir)
- . FONTENAY-SUR-LOING (Loiret)
- . FOUGEROLLES (Indre)
- . FRANCUEIL (Indre-et-Loire)
- . GARGILLESSE-DAMPIERRE (Indre)
- . LA CELLE-GUÉNAND (Indre-et-Loire)
- . LA CHAPELLE-AUX-NAUX (Indre-et-Loire)
- . LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN (Indre-et-Loire)
- . LA CHAPELLE-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire)
- . LA CHAUSSÉE-D'IVRY (Eure-et-Loir)
- . LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (Cher)
- . LA PERCHE (Cher)
- . LAILLY-EN-VAL (Loiret)
- . LANGÉ (Indre)
- . LANGESSE (Loiret)
- . LE LOUROUX (Indre-et-Loire)
- . LE SUBDRAY (Cher)
- . LIGNY-LE-RIBAUT (Loiret)
- . LOCHÉ-SUR-INDROIS (Indre-et-Loire)
- . LORRIS (Loiret)
- . LOURY (Loiret)
- . MAINTENON (Eure-et-Loir)
- . MARCÉ-SUR-ESVES (Indre-et-Loire)
- . MÉHERS (Loir-et-Cher)
- . MENNETOU-SUR-CHER (Loir-et-Cher)
- . MIGNY (Indre)
- . MONTRÉSOR (Indre-et-Loire)
- . MOTTEREAU (Eure-et-Loir)
- . MOULON (Loiret)
- . NANÇAY (Cher)
- . NÉRÉT (Indre)
- . NEUNG-SUR-BEUVRON (Loir-et-Cher)
- . NEVOY (Loiret)
- . NOGENT-SUR-VERNISSON (Loiret)
- . NOIZAY (Indre-et-Loire)
- . OINVILLE-SAINT-LIPHARD (Eure-et-Loir)
- . OIZON (Cher)
- . ORSENNES (Indre)
- . OUZOÛER-LE-MARCHÉ/BEAUCE
-LA-ROMAINE (Loir-et-Cher)
- . OUZOÛER-SUR-LOIRE (Loiret)
- . PLAIMPIED-GIVAUDINS (Cher)
- . POMMIERS (Indre)
- . POULIGNY-SAINT-MARTIN (Indre)
- . REIGNAC-SUR-INDRE (Indre-et-Loire)
- . RESTIGNE (Indre-et-Loire)
- . RIVARENNES (Indre)
- . ROUVRES-LES-BOIS (Indre)
- . SAINT-BENOIT-LA-FORÊT (Indre-et-Loire)
- . SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE (Loiret)
- . SAINT-FLOVIER (Indre-et-Loire)
- . SAINT-GEORGES-SUR-CHER (Loir-et-Cher)
- . SAINT-JEANVRIN (Cher)
- . SAINT-MARCEL (Indre)
- . SAINT-MARTIN-D'ABBAT (Loiret)
- . SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (Cher)
- . SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD (Loiret)
- . SAINT-PALAIS (Cher)
- . SAINT-PRIEST-LA-MARCHE (Cher)
- . SAINT-SATUR (Cher)
- . SAINT-VALENTIN (Indre)
- . SAINTE-CÉCILE/VAL-FOUZON (Indre)
- . SAINTE-MONTAINE (Cher)
- . SALIGNY-LE-VIF/BAUGY (Cher)
- . SANCHEVILLE (Eure-et-Loir)
- . SASNIÈRES (Loir-et-Cher)
- . SASSIERGES-SAINT-GERMAIN (Indre)
- . SAVONNIÈRES (Indre-et-Loire)
- . SELLES-SAINT-DENIS (Loir-et-Cher)
- . SENNELY (Loiret)
- . SOLTERRE (Loiret)
- . SONZAY (Indre-et-Loire)
- . SURY-AUX-BOIS (Loiret)
- . TAUXIGNY-SAINT-BAULD (Indre-et-Loire)
- . TAVERS (Loiret)
- . THEILLAY (Loir-et-Cher)
- . THEVET-SAINT-JULIEN (Indre)
- . THILOUZE (Indre-et-Loire)
- . THIRON-GARDAIS (Eure-et-Loir)
- . VERDIGNY (Cher)
- . VERNAIS (Cher)
- . VERNOU-EN-SOLOGNE (Loir-et-Cher)
- . VERNOUILLET (Eure-et-Loir)
- . VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY (Loiret)
- . VIENNE-EN-VAL (Loiret)
- . VIGOUX (Indre)
- . VILLAINES-LES-ROCHERS (Indre-et-Loire)
- . VILLANDRY (Indre-et-Loire)
- . VILLEMURLIN (Loiret)
- . VITRY-AUX-LOGES (Loiret)
- . YÈVRE-LA-VILLE (Loiret)
- . YVOY-LE-MARRON (Loir-et-Cher)



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La labellisation « Villes et Villages Fleuris » s'effectue à différents niveaux :

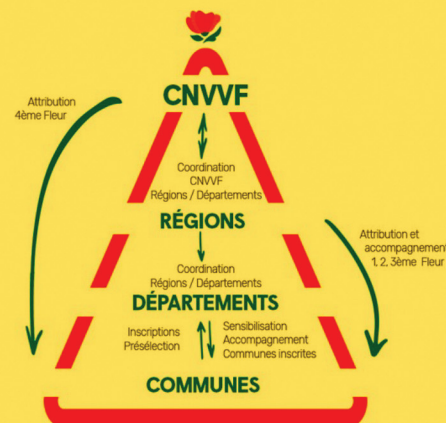
Les **communes** souhaitant intégrer le Label s'inscrivent auprès de leur département.

Les **départements** sélectionnent et accompagnent les communes susceptibles d'intégrer le Label.

Les **régions** attribuent les trois premiers échelons du Label (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fleur) et sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées 4 Fleurs.

Le **CNVVF** attribue la 4^{ème} Fleur (*dernier échelon*) et coordonne le processus global de labellisation ainsi que les différentes distinctions :

- . Fleur d'Or,
- . Label Département Fleuri,
- . Prix de l'Attractivité Touristique,
- . Prix de l'Arbre,
- . Prix de l'Action Educative et Citoyenne,
- . Prix de la Mise en Valeur du Patrimoine,
- . Prix de la Diversité Végétale,
- . Prix de la Préservation de l'Environnement.



Le Label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Les critères évaluent :

- . La **démarche globale** de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- . Les **actions d'animation et de promotion** de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- . La **présentation du patrimoine** végétal et du fleurissement.
- . Les **modes de gestion** mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles (gestion de l'eau, protection des sols, limitation et valorisation des déchets verts,...) et la biodiversité (inventaire, protection, sensibilisation...).
- . Les **actions complémentaires** mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobiliers, voirie, façades, enseignes, propreté, ...).
- . La **cohérence** des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Les communes labellisées 1, 2 et 3 Fleurs sont contrôlées tous les trois ans par le jury régional. Dans le cadre de sa candidature au label ou du contrôle de son niveau de labellisation, la commune doit transmettre un dossier de présentation en amont de la visite. Ce document doit présenter les motivations de la commune pour l'obtention du label « Villes et Villages Fleuris », intégrer les éléments du contexte communal (culturel, social, économique et environnemental) ainsi que les renseignements liés aux critères d'évaluation du label.

Une commune peut gagner ou perdre plusieurs niveaux de labellisation la même année.

Si une commune labellisée souhaite obtenir un niveau supérieur avant l'échéance de contrôle des trois ans, elle peut solliciter le jury agréé une seule fois pendant cette période.

Une commune peut bénéficier d'un report exceptionnel de visite d'une année, dans le cadre d'un contrôle du label ou d'un avertissement, dès lors qu'elle fonde cette demande sur des raisons qui paraîtront pertinentes à l'organisme en charge du label.

POUR VOUS AIDER DANS LA PREPARATION DE VOTRE VISITE, ET DE VOTRE DOSSIER :



ARF Centre
Val de Loire



Label V V F



Règlement 2024



Critères
d'évaluation



Guide
aux communes



**ARF Centre
Val de Loire
Association Régionale
pour le Fleurissement
et l'Embellissement
des Communes**

84 rue du Beuvron
45160 Olivet

Tél. : 07 83 23 47 34

arf-centre.com

*L'ARF Centre Val de Loire
bénéficie du soutien de la
Région Centre-Val de Loire*

**Conseil régional du
Centre-Val de Loire**

9 rue Saint-Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

regioncentre-valdeloire.fr

Direction du Tourisme
Tél. : 02 38 70 28 28

